DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES

RISQUES MAJEURS

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

DOCUMENT À CONSERVER

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

www.saint-medard-en-jalles.fr

Le mot du maire

Les évènements récents ont montré que la France, comme les autres nations, pouvait être touchée par des catastrophes majeures. Parce qu'il est impossible de prétendre maîtriser les aléas de la nature et parce qu'il se peut toujours que, malgré les précautions, un accident industriel, un risque terroriste ou une crise sanitaire surviennent.
On dit que le risque zéro n'existe pas.

À ce titre, la ville de Saint-Médard-en-Jalles a voulu se doter d'un Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim).

Ce guide général propose d'expliquer les mécanismes du risque et de fournir des éléments de réponse aux interrogations les plus fréquentes, et présente, après une introduction générale, les périls répertoriés sur le territoire communal.

Il définit également les premiers gestes et attitudes à avoir en cas de survenance de chaque situation.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Votre maire
Stéphane Delpeyrat-Vincent

La Loi du 22 juillet 1987 *a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Cette partie de la loi a été reprise dans l'article L 125.2 du Code de l'environnement.*

Sommaire

1 RISQUES D'ORIGINE NATURELLE

1. Feu de forêt 8 / 9
2. Inondation 10 / 11
3. Séisme 12 / 13
4. Mouvement de terrain, retrait et gonflement des argiles 14 / 15

2 RISQUES D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE

1. Industriel 16 / 17
2. Transport de matières dangereuses 18 / 19

3 AUTRES RISQUES

1. Chute d'aéronef 20 / 21
2. Pollution de l'air 22 / 23
3. Risques climatiques :
   - tempête / orage 24 / 25
   - grand froid 26 / 27
   - canicule 28 / 29
4. Nucléaire 30 / 31
5. Sanitaire 32 / 33
6. Menace terroriste 34 / 35

4 INFOS PRATIQUES

1. Les numéros utiles à connaître en cas d'urgence 36 / 37
2. Au signal d'alerte, que faut-il faire ? 38 / 39
3. Adopter les bonnes pratiques 40
4. Plan de la ville 41
5. Formulaire d'inscription - dispositif canicule 42/43/44

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité qu'il survienne un évènement d'origine naturelle ou un phénomène consécutif à la présence ou à l'action de l'être humain, dont les effets peuvent avoir un impact sur un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la commune.

À cet égard, nous vous invitons à prendre connaissance du DICRIM de la ville de Saint-Médard-en-Jalles, véritable clé de voûte des dispositifs de prévention des risques majeurs.

Informé et responsable, chacun d'entre nous pourra ainsi acquérir les actions de prévention et de protection adéquates.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles est soumise aux risques suivants :

RISQUES D'ORIGINE NATURELLE

Feu de forêt

Inondation

Séisme

Mouvement de terrain

RISQUES D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE

Industriel

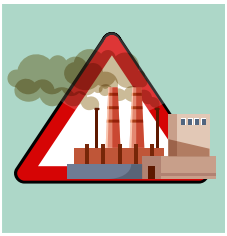

Transport de matières dangereuses

AUTRES RISQUES

Chute d'aéronef

Pollution

D'autres risques sont également à prendre en considération, tant au niveau national que sur le territoire de la commune.

RISQUES CLIMATIQUES

Neige

Verglas

Orage

Tempête

Canicule

Grand froid

AUTRES RISQUES

Risque nucléaire

Risque sanitaire

Risque terroriste

Comment les risques sont-ils gérés dans votre commune ?

En cas d'accident ou de risque avéré, qui fait quoi ?

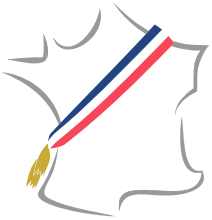

Le Maire est le **Directeur des Opérations de Secours (DOS)**, en lien avec la cellule de crise communale. Il facilite l'action des secours et des forces de l'ordre, tout en rendant compte aux autorités préfectorales.
Il est responsable du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui prévoit des actions de sauvegarde de la population et des biens, notamment les mesures pour alerter, informer, héberger et ravitailler.

La Préfète coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'évènement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les moyens de la commune, elle peut déclencher le dispositif **Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)** et devenir la **Directrice des Opérations de Secours (DOS)**, à la place du Maire.

Les services de secours interviennent pour porter secours aux victimes et circonscrire l'accident.

Les citoyens réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement, se montrent patients et solidaires.
Ils peuvent se préparer davantage en élaborant leur **Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).**

Les écoles - L'établissement déclenche son **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**, organisation interne établie sous la responsabilité de la Directrice ou du Directeur de chaque école, permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours.

À la maison, au bureau, dans l'entreprise

Écouter la radio :
France Inter : 89,7
France Info : 105,5
France Bleu Gironde : 100,1

Appliquer les consignes

Ne pas téléphoner

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

1. RISQUES D'ORIGINE NATURELLE

1. FEU DE FORÊT

Les feux de forêts sont des incendies qui se déclarent et se propagent sur une surface d'au moins 1 hectare.
Pour se déclencher et progresser, le feu a besoin de trois conditions :

- une source de chaleur (flammes, étincelles…),
- un apport d'oxygène : le vent active la combustion,
- un combustible (sous l'état solide, gazeux ou liquide).

Réglementation

Arrêté préfectoral portant approbation du règlement inter-départemental de protection de la forêt contre les incendies du 20 avril 2016.

Un peu d'histoire

Incendie de la forêt des Landes de Gascogne

Du 19 au 25 août 1949, le massif forestier des Landes de Gascogne est victime d'un grand feu qui ravage 52 000 hectares dont 25 000 de bois, et entraîne la mort de 82 personnes. Les communes touchées sont Cestas, Saucats, Mios et Marcheprime.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

Avant

- **Débroussailler** aux abords de votre propriété (arrêté préfectoral)
- **Nettoyer les gouttières** (feuilles, branches, aiguilles de pin)

Pendant

- **Rechercher un abri** en fuyant dos au feu et face au vent
- **Fermer** : volets, portes et fenêtres
- **Occulter les aérations** avec des linges humides

- **Ouvrir le portail** du terrain
- **Fermer le gaz et l'électricité**

- **Écouter la radio**
- **Rentrer les bouteilles de gaz** à l'intérieur

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

- Les écoles sont munies de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). D'une manière générale, ne pas se déplacer.

Ne pas téléphoner

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

Ne pas utiliser les véhicules

- Laisser les voies de circulation libres pour les secours.

2. L'INONDATION

L'inondation est une submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

La commune de Saint-Médard-en-Jalles est soumise à un risque de débordement de la Jalle. Cet affluent de la rive gauche de la Garonne prend sa source sur la commune de Saint-Jean-d'Illac et se jette dans la Garonne au nord-ouest de Bordeaux.

Les risques inondations à Saint-Médard-en-Jalles peuvent se traduire par :

- un ruissellement urbain et péri-urbain des eaux pluviales sur des surfaces imperméabilisées avec écoulement rapide et accumulation sur des points bas ;
- un débordement localisé de certains réseaux d'évacuation, à l'air libre, tels que les fossés, ruisseaux ou en conduite, à ce jour calibrés. Il a pu être observé que l'insuffisance des réseaux publics se reporte sur les fossés. En aval, la concomitance des marées hautes et orages peut accentuer le problème dans la mesure où les ruisseaux ne peuvent pas se déverser dans les fleuves.

Le Plan de prévention du risque inondation (PPRI)

Approuvé le 7 juillet 2005 : servitude d'utilité publique PM1 annexée au PLU, consultable à la direction de l'urbanisme de la commune ou sur le site internet de la préfecture : www.gironde.equipement.gouv.fr

Un peu d'histoire

Inondation de 2008

Un débordement de la Jalle de Magudas le 31 mai 2008 a concerné une soixantaine de maisons (caves et salons) du Parc de Magudas (rue Sieyès).

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

Avant

- **S'informer sur le risque,** sa fréquence et son importance (en mairie, préfecture)
- **Nettoyer les regards, les fossés, les rigoles,** etc.

Pendant

- **Fermer volets, portes et fenêtres**
- **Couper le gaz et l'électricité**
- **Monter dans les étages**

- **Prévoir une réserve d'eau potable**
- **Gagner un point en hauteur**
- **Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre**

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

- Les écoles sont munies de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). D'une manière générale, ne pas se déplacer.

Ne pas téléphoner

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

Ne pas utiliser les véhicules

- Laisser les voies de circulation libres pour les secours, ne pas circuler dans une zone inondée et ne pas rester dans son véhicule.

3. SÉISME

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long des failles dans la croûte terrestre. Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Depuis le 1er mai 2011, la France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones :

zone 1 : sismicité très faible
zone 2 : sismicité faible
zone 3 : sismicité modérée
zone 4 : sismicité moyenne
zone 5 : sismicité forte

La commune de Saint-Médard-en-Jalles est classée en **zone de sismicité très faible (zone 1)**. Pour les communes en zone 1, cela signifie que le risque est minimum mais pas inexistant.

Un peu d'histoire

Charente-Maritime

Le séisme de 2019 dans le Sud-Ouest de la France est un **séisme de magnitude 4,7 à 5,0** qui a frappé la région le **20 mars 2019**. Son épicentre est situé au nord-est de la commune de Montendre en Charente-Maritime.

Les secousses sont largement ressenties au-delà de la Nouvelle-Aquitaine. Ni blessé, ni dégât matériel n'ont été constatés à cette occasion.

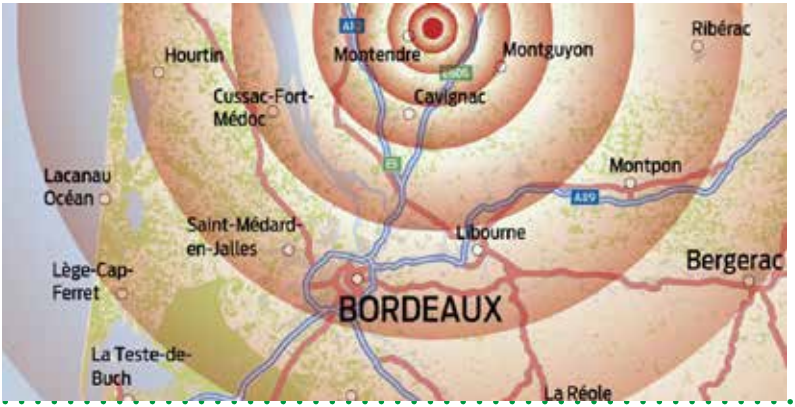

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

À l'intérieur

- Se mettre à l'abri sous un meuble, près d'un mur ou d'une colonne

- S'éloigner des fenêtres et ne pas prendre l'ascenseur
- Couper le gaz et l'électricité

À l'extérieur

- S'éloigner des lignes électriques
- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (arbres, poteaux électriques…)
- Écouter la radio

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

- Les écoles sont munies de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). D'une manière générale, ne pas se déplacer.

Ne pas téléphoner

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

Ne pas descendre de voiture

- Stationner loin des lignes électriques.

Ne pas générer de flamme

4. MOUVEMENT DE TERRAIN
Catastrophe naturelle

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il se produit en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.
Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Cependant, la ville de Saint-Médard-en-Jalles est plus particulièrement exposée au risque de retrait / gonflement des argiles. Bien que non dangereux pour l'homme, il peut engendrer des dégâts plus ou moins importants pour les :

- bâtiments,
- infrastructures,
- l'environnement.

Les précautions à prendre

- consolidation des terrains ou des constructions.

Un peu d'histoire

Fondrière rue Alcide Castaing

Le 28 mars 2014 à 5H30, une grosse canalisation d'eau de 40 centimètres de diamètre a rompu au petit matin rue Alcide-Castaing, créant une fondrière dans la rue et privant d'eau la totalité de Saint-Médard et une partie du Taillan Médoc.

Un véhicule a basculé dans le trou d'un mètre cinquante de profondeur. Aucun blessé, le conducteur a pu s'extraire de la voiture.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Pendant

- Fuir latéralement
- Informer les autorités
- Écouter la radio

Après

- Informer la mairie des dégâts survenus sur les habitations

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

- Les écoles sont munies de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). D'une manière générale, ne pas se déplacer.

Ne pas téléphoner

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

Ne pas utiliser les véhicules

- Laisser les voies de circulation libres pour les secours.

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

2. RISQUES D'ORIGINE TECHNOLOGIQUE

1. RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel faisant intervenir des substances dangereuses et entraînant des conséquences graves, immédiates ou différées, pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

Les principales manifestations du risque industriel

- **L'effet thermique** : par inflammation d'un produit au contact d'un autre, d'une flamme ou d'un point chaud avec risque de brûlure de la peau et des voies respiratoires.
- **L'effet de surpression** : par explosion d'un produit ou d'un mélange de produits, avec risque de traumatismes directs par des projections ou par l'onde de choc.
- **L'effet toxique** : par la dispersion dans l'eau, le sol ou l'air (fumées, nuage gazeux…) de produits présentant une toxicité par inhalation, ingestion ou contact.

La commune de Saint-Médard-en-Jalles est concernée par le risque industriel majeur. Les entreprises ArianeGroup et Roxel ainsi que les installations militaires de DGA Essais de missiles constituent des installations classées Seveso Seuil Haut en raison de leurs activités pyrotechniques. Les phénomènes dangereux associés à ces activités sont **l'incendie et l'explosion.**

Du fait des risques industriels qu'elles présentent, ces installations font l'objet d'obligations et d'une surveillance spécifiques.

La cartographie des risques de chaque site a été réalisée dans le cadre des Plans de Prévention des Risques technologies (PPRT).

Les émissions de fumées et les bruits sourds intenses, assimilables à un réacteur d'avion, provenant parfois du site pyrotechnique de Saint-Médard centre ne sont pas des accidents majeurs. Elles résultent d'activités autorisées par la Préfecture de Gironde.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

Avant

▪ Il est nécessaire de connaître les risques, le signal d'alerte (page 39) et les consignes

Pendant

▪ Se mettre à l'abri dans un bâtiment

▪ Fermer volets, portes et fenêtres

▪ Écouter la radio

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

▪ Les écoles sont munies de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). D'une manière générale, ne pas se déplacer.

Ne pas téléphoner

▪ Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

Ne pas utiliser les véhicules

▪ Laisser les voies de circulation libres pour les secours.

2. TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une matière susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques, ou par la nature des réactions qu'elles peuvent engendrer.

Les principaux dangers

- **L'explosion** occasionnée par un choc avec étincelles, un échauffement d'une cuve de produit volatile ou comprimé, un mélange de produits incompatibles. L'explosion génère des risques de traumatismes directs ou par onde de choc.
- **L'incendie** à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une inflammation accidentelle et d'une fuite d'un produit inflammable. L'incendie occasionne des risques de brûlures et d'asphyxie.
- **La toxicité de l'air**.
- **La pollution de l'eau et du sol**.

Un peu d'histoire

Incendie d'un camion citerne

Le 7 mai 1991, à la suite d'un accident de la circulation avenue Gay Lussac, un incendie se déclare sur un camion-citerne transportant 30 tonnes de supercarburant. On déplore un blessé grave par brûlure.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

Avant

- **Il est nécessaire de connaître les risques et les consignes**

Pendant

Si vous êtes témoin de l'accident

- **Donner l'alerte et renseigner**

- **S'éloigner**
- **Se mettre à l'abri dans un bâtiment**

- **Se confiner**
- **Fermer volets, portes et fenêtres**

- **Écouter la radio**
- **Boucher toutes les arrivées d'air**
- **Arrêter la ventilation**

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

- Les écoles sont munies de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). D'une manière générale, ne pas se déplacer.

Ne pas téléphoner

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

Ne pas utiliser les véhicules

- Laisser les voies de circulation libres pour les secours.

Ni flamme, ni cigarette

3. AUTRES RISQUES

1. CHUTE D'AÉRONEF

Pour le trafic aérien, la sécurité absolue n'existe pas, quand bien même le niveau de sécurité est élevé.

Les accidents aériens sont classés selon plusieurs critères

- destruction en vol
- destruction par impact au sol (crash)
- accident au sol

Le dispositif opérationnel ORSEC

Ce plan de secours est mis en place au niveau départemental, il a pour objectif de porter secours à de nombreuses victimes : il est déclenché par le Préfet.

Le risque de chute d'aéronef à Saint-Médard-en-Jalles

Saint-Médard-en-Jalles est située à proximité immédiate des pistes de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. La commune est régulièrement survolée par des avions de lignes.

Alerter les services de secours

Dans votre message d'alerte préciser :

- **le lieu exact de l'accident**, si possible le nombre de victimes
- **ne pas toucher les victimes** sauf en cas d'incendie
- **dès l'arrivée des secours, écartez-vous**

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Donner l'alerte et renseigner

- Écouter la radio

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

- Les écoles sont munies de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). D'une manière générale, ne pas se déplacer.

Ne pas téléphoner

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

Ne pas utiliser les véhicules

- Laisser les voies de circulation libres pour les secours.

2. POLLUTION

Risque de pollution atmosphérique

Selon l'article L220-2 du code de l'environnement « Constitue une pollution atmosphérique, l'introduction par l'homme, directement ou indirectement dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influer sur les changements climatiques, à déteriorer les biens matiériels à des nuisances olfactives excessives ».

Publication journalière de prévisions sur la qualité de l'air, activation de dispositifs préfectoraux suivant le niveau de vigilance (informations / recommandations / alerte).

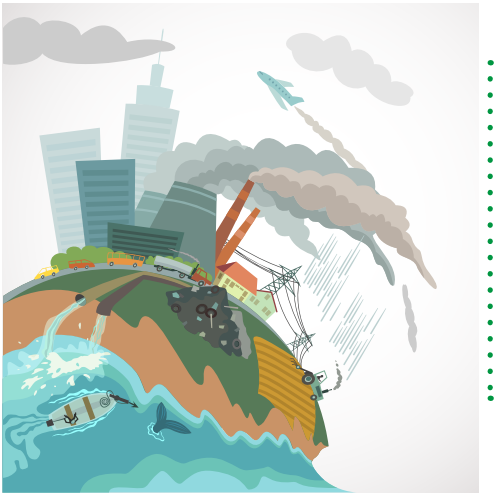

Dans le cas d'une pollution atmosphérique, il est recommandé aux personnes sensibles :

- de ne pas aggraver les effets par d'autres facteurs irritants ;
- de respecter l'avis du médecin ;
- d'être vigilant par rapport à toute aggravation de l'état des sujets sensibles.

Risque de pollution des eaux

On parlera des eaux de surface (rivières, lacs...) et souterraines (nappes...). Un milieu aquatique est dit pollué lorsque son équilibre a été modifié par l'apport en quantité trop importante, soit de substances plus ou moins toxiques, d'origines naturelles ou issues d'activité humaine, soit encore d'eau trop chaude.

Il existe un grand nombre de pollutions possibles : métalliques, acides, chimiques, radioactives, thermiques...

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

Avant

- **Stocker un pack d'eau à domicile en veillant à la date de péremption**
- **Vérifier régulièrement son logement**

Pendant

- **Donner l'alerte et renseigner**

- **Port du masque à l'extérieur**
(si pollution atmosphérique excessive)

- **Fermer portes et fenêtres**

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas fumer

Éviter d'utiliser les véhicules si possible

Éviter toutes activités sportives ou physiques intenses
(cas pollution atmosphérique)

3. RISQUES CLIMATIQUES

TEMPÊTE / ORAGE

Tempête

Une tempête est une forte pertubation atmosphérique qui se manifeste par des vents violents supérieurs à 89 Km/h (échelle 10 sur l'échelle de Beaufort). Ils sont souvents accompagnés de pluies plus ou moins intenses.

L'échelle de Beaufort est une échelle de mesure comportant 12 degrés ou intervalles de vitesse de vent.

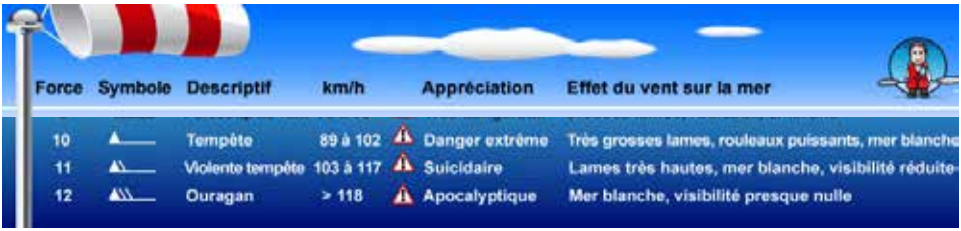

Force	Symbole	Descriptif	km/h	Appréciation	Effet du vent sur la mer
10		Tempête	89 à 102	Danger extrême	Très grosses lames, rouleaux puissants, mer blanche
11		Violente tempête	103 à 117	Suicidaire	Lames très hautes, mer blanche, visibilité réduite
12		Ouragan	> 118	Apocalyptique	Mer blanche, visibilité presque nulle

4 niveaux d'alerte qui permettent d'adapter son attitude

VERT / niveau 1

• *Pas de vigilance particulière.*

JAUNE / niveau 2

• *Être attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effets prévus.*

ORANGE / niveau 3

• *Être très vigilant ; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus.*

ROUGE / niveau 4

• *Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.*

Orage

Pertubation atmosphérique, caractérisée par des phénomènes électriques (éclairs, tonnerres), souvent accompagnés de pluie et de vent.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Rechercher un abri ou rester chez soi
- Fermer volets, portes et fenêtres

- Fermer le gaz et l'électricité
- Écouter la radio

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

- Les écoles sont munies de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). D'une manière générale, ne pas se déplacer.

Ne pas téléphoner

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

Ne pas utiliser les véhicules

- Laisser les voies de circulation libres pour les secours.

S'éloigner des lignes électriques

- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (arbres, poteaux électriques…).

3. AUTRES RISQUES

3. RISQUES CLIMATIQUES

GRAND FROID

On parle de vague de froid lorsque l'épisode dure au moins deux jours et que les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous. De plus, la neige et le verglas peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière, ferrovière, fluviale ou encore aérienne.

Personnes à risque

- Personnes âgées de plus de 65 ans,
- Nourissons et enfants (- de 4 ans),
- Travailleurs manuels (travaillant à l'extérieur).

Les niveaux d'alerte

TEMPS FROID / niveau 1

• niveau de vigilance modéré ; il est appliqué si on relève des températures positives en journée et situées entre 0 et 5° C la nuit.

GRAND FROID / niveau 2

• correspond à une température négative en journée et une température mesurée entre –5° C et –10° C la nuit.

FROID EXTRÊME / niveau 3

• correspond au niveau de vigilance maximal : la température est négative en journée et inférieure à –10° C la nuit.

Un peu d'histoire

Vague de froid en 1985

En janvier 1985, on enregistre –17°C à Toulouse ou encore –22°C à Nevers.

À la suite de cette vague de froid, 150 personnes trouvèrent la mort en France.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Limiter les déplacements
- S'habiller chaudement
- Se mettre à l'abri

- Vérifier le bon état de marche de votre chauffage
- Signaler votre départ et destination à vos proches

- Emporter des vêtements chauds, des vivres et un téléphone
- Prévenir le 15 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Éviter les efforts brusques

Ne pas utiliser, le chauffage à combustion en continu

Éviter les sorties le soir, la nuit et en début de matinée

Ne pas boucher les entrées d'air de votre logement

Pour plus d'informations : www.meteofrance.fr

Le plan Grand Froid est activé du 1er novembre au 31 mars et s'appuie sur une vigilance météorologique transmise par Météo France.

3. AUTRES RISQUES

3. RISQUES CLIMATIQUES

CANICULE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Personnes à risque

- Personnes âgées de plus de 65 ans,
- Nourissons et enfants (- de 4 ans),
- Travailleurs manuels (travaillant à l'extérieur).

Les niveaux d'alerte

VEILLE SAISONNIÈRE / niveau 1

• *Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 15 septembre de chaque année.*

AVERTISSEMENT CHALEUR / niveau 2

• *Phase de veille renforcée.*

ALERTE CANICULE / niveau 3

• *Déclenchée par le Préfet du département, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS).*

MOBILISATION MAXIMALE / niveau 4

• *Ce niveau correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable.*

Un peu d'histoire

Canicule de 2003

15 000 décès en France soit une augmentation de 11,8 % de la mortalité.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Protéger les personnes les plus fragiles et/ou isolées
- Dans la mesure du possible, rejoindre un endroit frais ou climatisé

- Limiter vos activités physiques
- Prendre des nouvelles de vos proches et de vos voisins plusieurs fois par jour

- Mouiller le corps plusieurs fois par jour (douche…)
- En cas de malaise ou de trouble du comportement, appeler le 15

- Fermer volets et fenêtres pendant la journée et aérer la nuit
- Boire régulièrement de l'eau, mais pas d'alcool

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas s'exposer, se protéger au maximum de la chaleur

Ne pas sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)

Pour plus d'informations : www.meteofrance.fr

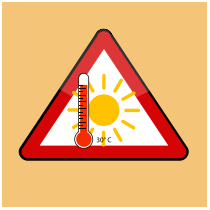

La commune de Saint-Médard-en-Jalles est dotée d'un registre des personnes vulnérables.

Si vous le souhaitez ou si vous connaissez une personne âgée de plus de 65 ans et/ou handicapée, fragile et/ou isolée, merci de contacter le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au 05 56 57 40 97.

Aussi, vous trouverez cette fiche d'inscription « Dispositif canicule », à la page 43.

3. AUTRES RISQUES

4. RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un évènement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

L'irradiation externe en cas d'accident grave concerne les personnes proches d'une source radioactive, principalement le personnel de la centrale nucléaire. Il faut s'éloigner de la source radioactive.

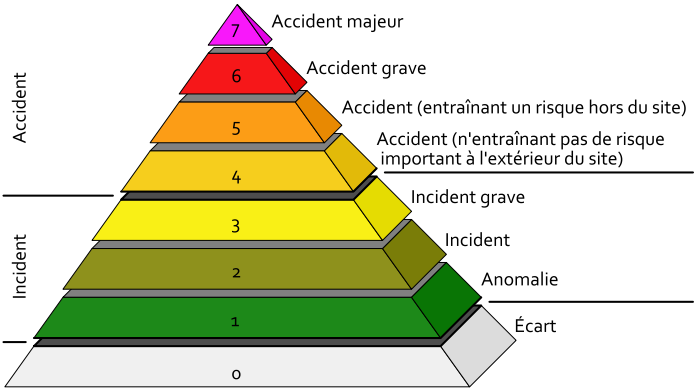

La contamination se produit lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmophère, le sol ou l'eau. La contamination est liée à l'ingestion ou l'inhalation de particules radioactives.

Pour information

Saint-Médard-en-Jalles se situe à 40 km (distance à vol d'oiseau) du Centre Nucléaire de Production Electrique du Blayais. La ville ne fait pas partie du périmètre de protection (> 20 km).

Toutefois en cas d'accident majeur, les nombreux paramètres à considérer n'excluent pas la prise en compte des mesures de protection des populations.

LES BONS RÉFLEXES

CE QU'IL FAUT FAIRE

- Se mettre à l'abri ou rester chez soi
- Fermer volets, portes et fenêtres

- En cas d'évacuation, couper le gaz et l'électricité
- Écouter la radio
- Boucher toutes les arrivées d'air

- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation du Préfet, respecter les consignes qui vous seront données par les autorités via les médias

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou à la crèche

- Les écoles sont munies de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS). D'une manière générale, ne pas se déplacer.

Ne pas téléphoner

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours, que ce soit des lignes fixes ou mobiles.

Ne pas utiliser les véhicules

- Laisser les voies de circulation libres pour les secours.

3. AUTRES RISQUES

5. RISQUE SANITAIRE

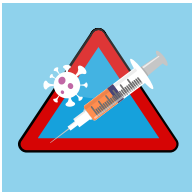

On appelle risque sanitaire, un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations, nécessitant une réponse adaptée du système de santé.
Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ebola, Covid 19…).

DIFFÉRENTS TYPES DE RISQUE SANITAIRE

Qu'est ce qu'une pandémie grippale

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents) d'un nouveau sous-type de virus.
L'immunité de la population est faible ou nulle.

Covid 19

Ce virus est l'agent responsable de la maladie infectieuse appelée Covid 19. Ce virus s'est développé depuis la ville de Wuhan (Chine) en décembre 2019.

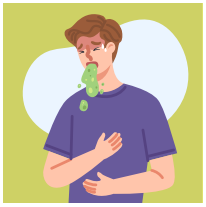

Toxi – Infection Alimentaire Collective (TIAC)

Elle est définie comme l'apparition d'au moins deux cas similaires d'une symptomatologie, en général gastro-intestinale.

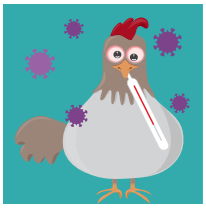

Epizootie

Epidémie qui frappe les animaux. Exemple 2004 : grippe aviaire de type A (H5N1).

Moustique tigre

Moustique à rayures blanches originaire d'Asie du Sud-Est, vecteur de virus (dengue, chikungunya…).

LES BONS RÉFLEXES

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES RESPECTER LES CONSIGNES

- **Écouter les informations et les consignes données par les autorités (Agence Régionale de Santé (ARS), Préfecture).**

Pour prévenir

- La diphtérie
- Le tétanos
- La poliomyélite
- L'haemophilius influenzae B
- La coqueluche
- L'hépatite B
- La rougeole
- Les oreillons
- La rubéole
- Le méningocoque C
- Le pneumocoque

3. AUTRES RISQUES

6. MENACE TERRORISTE

Le risque attentat fait référence aux attaques terroristes, qui sont des actes de violence commis par un ou des adversaires pour créer un climat d'insécurité. Une attaque terroriste peut prendre des formes variées (fusillade de masse, assassinat de personnalité, prise d'otage, destruction d'infrastructure symbolique et cyber attaque).

Pour s'informer ? www.encasdattaque.gouv.fr

PLAN VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE associe l'ensemble des acteurs nationaux :
- L'État, les collectivités territoriales, les opérateurs publics / privés et citoyens, à une démarche de prévention et de protection.

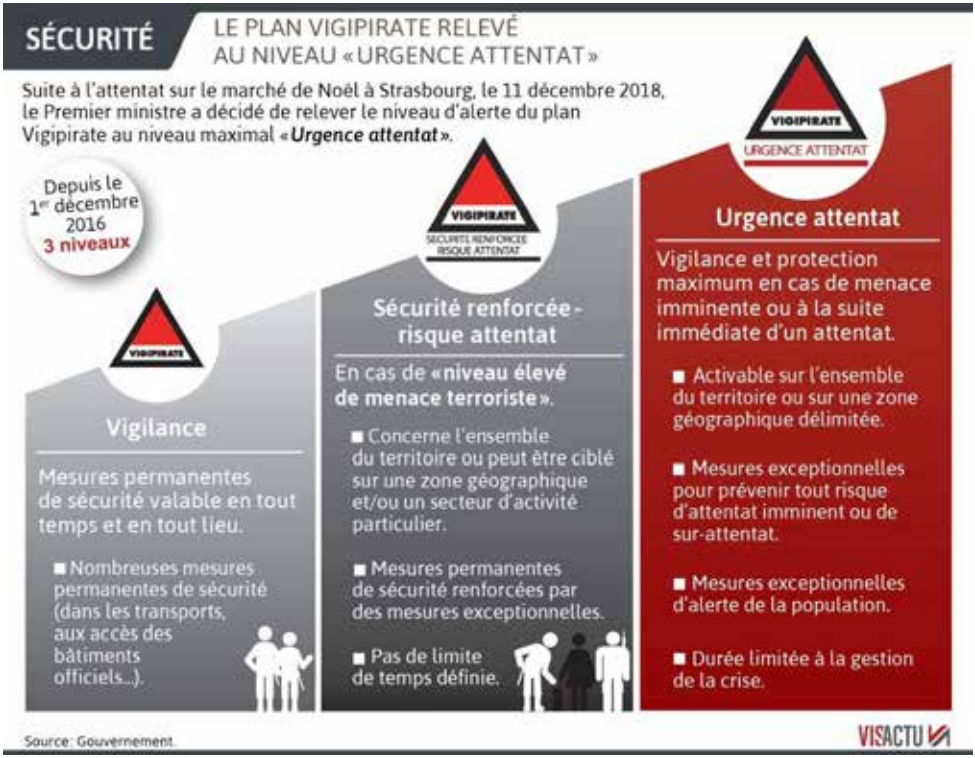

LES BONS RÉFLEXES

▪ **ÊTRE ATTENTIF :** aux attitudes laissant supposer un repérage, aux sacs abandonnés, colis suspects

▪ **S'ÉCHAPPER, REPÉRER** la localisation du danger pour pouvoir s'enfuir sans risque

▪ **LAISSER** vos affaires sur place

▪ **AIDER,** si possible, les autres personnes **À S'ÉCHAPPER**

▪ **S'ELOIGNER** des murs, portes, fenêtres et **S'ALLONGER** sur le sol derrière des obstacles solides

▪ **IDENTIFIER** rapidement la nature et le lieu de l'attaque (où, quoi, qui ?)

▪ **CONDAMNER** les portes

▪ Dans la mesure où vous ne pouvez pas vous échapper, **S'ENFERMER** dans un endroit hors de portée

▪ **ÉTEINDRE** les lumières et respecter un silence absolu

▪ **ATTENDRE** l'intervention des forces de l'ordre

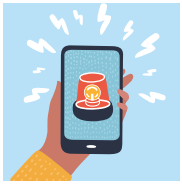

▪ **UNE FOIS EN SÉCURITÉ,** prévenir les forces de sécurité (17, 18 ou 114 pour les personnes ayant du mal à entendre) : donner les informations essentielles (où, quoi, qui ; s'il n'est pas possible de parler, laisser la ligne en suspens pour que les forces de sécurité puissent être prévenues).

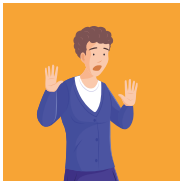

▪ **AGIR** lors de l'intervention des forces de sécurité et des services de secours :

- évacuer calmement avec les mains ouvertes et apparentes pour éviter d'être perçu comme suspect ;
- signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

4. INFOS PRATIQUES

1. LES NUMÉROS UTILES À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

Pour chaque appel, merci d'indiquer votre nom, numéro de téléphone ainsi que l'adresse du lieu d'accident et l'état des victimes.

17
POLICE SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

18
SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Pour s'informer dans tous les cas

Hôtel-de -Ville
Place de l'Hôtel-de-Ville
CS60022
33167 Saint-Médard-en-Jalles Cedex
Tél. : 05 56 57 40 40

Bordeaux Métropole
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 99 84 84

Préfecture de la Gironde
2, Esplanade Charles de Gaulle
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 90 60 67

2. AU SIGNAL D'ALERTE, QUE FAUT-IL FAIRE ?

À quoi servent les sirènes ?

À vous avertir que vous êtes exposés à un danger immédiat :

- tempête
- attaque aérienne
- accident nucléaire
- inondation
- nuage toxique
- etc.

À permettre à chacun de prendre immédiatement les mesures de protection.
L'alerte est ensuite confirmée par la radio ou la télévision.

Le signal national d'alerte

Début de l'alerte
Trois séquences d'une minute et 41 secondes séparées par un silence.
Le son est modulé, montant et descendant.

Fin de l'alerte
Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.

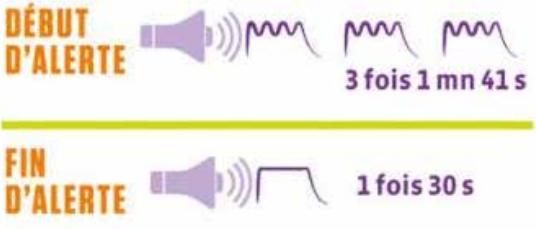

ATTENTION, NE PAS CONFONDRE !

Avec le signal d'essai des sirènes du 1er mercredi de chaque mois à midi (une minute 41 seulement).

Signal d'alerte du risque industriel

Il est nécessaire de connaître les risques (voir page 16), le signal d'alerte et les consignes.

Il est à noter qu'à côté du signal d'essai sirène effectué par la mairie chaque 1er mercredi du mois, les sites industriels appliquent la même procédure une fois par mois.

SE RAPPELER

La radio ou la télévision sont vos moyens d'information pour connaître la situation et les consignes de sécurité à suivre.

3. ADOPTER LES BONNES PRATIQUES EN CAS DE RISQUES MAJEURS

(prévoir un kit d'urgence)

4. PLAN DE LA VILLE

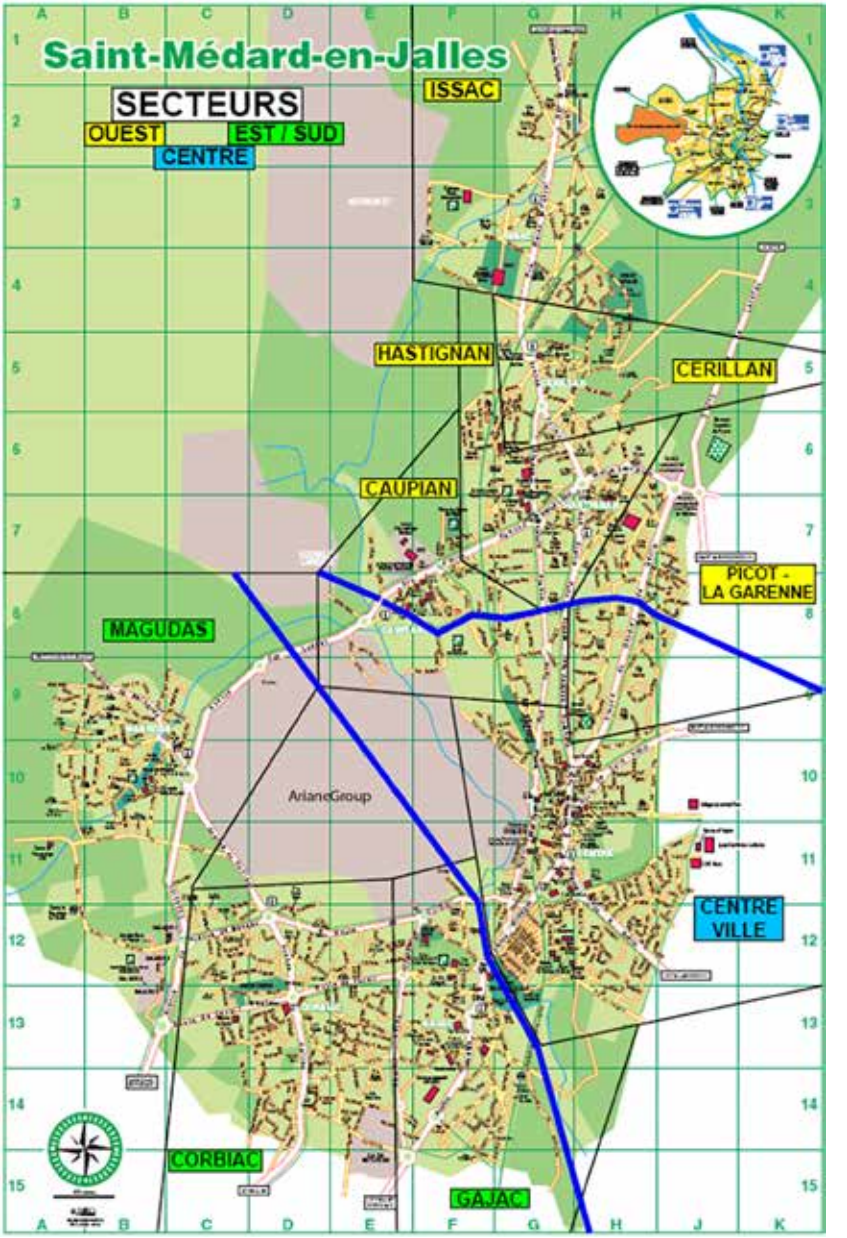

5. PLAN CANICULE : FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE DE TÉLÉ-ALERTE DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

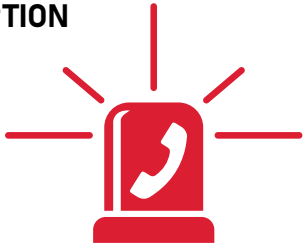

Le service télé-alerte offert par la ville de Saint-Médard-en-Jalles est fait pour vous.

Quel est l'objectif de ce service ?

S'inscrire volontairement et gratuitement au service de télé-alerte opérationnel de la ville vous permet d'être alertés et informés lors de la survenue probable ou certaine d'un évènement majeur pouvant affecter votre sécurité (uniquement dans ces cas précis).

Par quel moyen ?

- **EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE :** www.saint-medard-en-jalles.fr téléchargez la fiche d'inscription au dispositif canicule (modèle formulaire ci-contre) et renvoyez la par mail, complétée, à ccas@saint-medard-en-jalles.fr

- **VOUS ALLEZ RECEVOIR UN APPEL TÉLÉPHONIQUE** du numéro suivant : **05 56 57 40 97** confirmant votre inscription au service.

- **VOUS POUVEZ AUSSI L'ENVOYER PAR VOIE POSTALE** ou par dépôt au :

  Centre communal d'action sociale (CCAS)
  Service Prévention de la dépendance
  Place de l'Hôtel-de-Ville - CS 60022
  33167 Saint-Médard-en-Jalles cedex

DISPOSITIF CANICULE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

MADAME		MONSIEUR	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Nom de jeune fille			
Date de naissance		Date de naissance	

L'inscription est demandée au titre de : ☐ personne âgée ☐ personne en situation de handicap

Adresse précise

Type de logement : ☐ individuel ☐ collectif ☐ collectif avec gardien

Téléphone fixe **Téléphone portable**

Données complémentaires

Date et durée envisagée d'absence du domicile

PERSONNE À PRÉVENIR	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2
Nom		
Prénom		
Qualité (enfant, parent, voisin...)		
Tél domicile		
Tél portable		
Adresse		

Prestations à domicile dont bénéficie la personne :

PRESTATIONS	OUI/NON	NOM - TÉLÉPHONE	JOURS D'INTERVENTION
Aide-ménagère	☐ oui ☐ non		☐ lundi ☐ mardi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi ☐ samedi
Portage de repas	☐ oui ☐ non		

Télé-alarme ☐ oui ☐ non

Soins à domicile (infirmière) ☐ oui ☐ non

Autres (précisez)

Nom et coordonnées du médecin traitant

Autres informations que vous souhaitez nous communiquer

Fréquentation de clubs ou autres structures-activités

Vous vivez : ☐ seul(e) ☐ en couple ☐ en famille

☐ *J'accepte de communiquer les renseignements repris dans ce document au CCAS qui s'engage à en garder la confidentialité.*
☐ *J'autorise le CCAS à intégrer les informations de ce document au fichier des personnes à contacter.*
☐ *J'accepte de recevoir les actualités et informations du CCAS.*
☐ *J'accepte de recevoir les actualités et informations des partenaires du CCAS.*
L'intéressé(e) peut consulter et modifier ces données en s'adressant au CCAS. La radiation du registre peut être réalisée à la demande de l'intéressé(e) ou en cas de départ définitif de la commune.

Date de la demande

Signature

Fiche à renvoyer :

Par mail :
ccas@saint-medard-en-jalles.fr

Par courrier :
CCAS
Service Prévention dépendance
Place de l'Hôtel-de-Ville - CS 60022
33167 SAINT-MÉDARD-EN-JALLES CEDEX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAINT MÉDARD EN JALLES

VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES